

## **Audio avec la Directrice Générale – 8 février 2021 Fracture ouverte !**

Début février, la DG a convoqué les OS pour une réunion sur la crise sanitaire ce lundi 8... Du coup, **Solidaires Ccrf & scl** a envoyé une liste de remarques et questions (comme à l'accoutumée)... incluant les contrôles de jauge (sans habilitation, mais comme la DG nous l'expliquera plus tard, ce n'est pas grave et c'est peut-être mieux comme ça), les mutualisations et l'interdépartementalité... (que la DG poursuit pour le bien des agent·es, et malgré les syndicats bornés).

Autant parler des sujets qui fâchent... et qui concernent le quotidien des collègues ! En montrant le fossé qui sépare la DG des personnels CCRF.

Nota : les passages en mauve soulignent les observations, remarques, analyses... de Solidaraires, qui diffèrent quelque peu du discours officiel...

### **Crise sanitaire**

Côté remontées des statistiques, rien n'a changé, et la DG avoue son impuissance : entre les DIRECCTE où les remontées sont, disons, occasionnelles, et les DD-CS-PP où le SG Intérieur refuse toujours de remonter les stats par direction d'appartenance, difficile de tirer quelque conclusion possible des chiffres diffusés !

Côté matériel, des masques lavables de catégorie 1 vont prochainement (enfin, début mars) être distribués dans les services (par Bercy en AC voire les SCN, sinon par les préfetures).

Si des professionnels contestent le port de masques lavables dont on ne peut leur monter qu'ils sont bien UNS1, il ne faut pas hésiter à prendre des masques chirurgicaux, qui sont disponibles dans les DD-CS-PP, et faire remonter à la DG en cas de pénurie.

Quant aux masques FFP2, à ce stade, leur utilisation par des personnels CCRF reste limitée à certains contrôles, et aux agent·es fragiles bénéficiant d'une prescription de la médecine de prévention. La DGCCRF s'était même fait réprimander pour avoir tenté d'en acheter...

Pour le renforcement du télétravail, pas de changement à attendre de la DGCCRF. Comme l'a déclaré la Directrice générale : « *On n'est pas en PCA donc les missions continuent* ». Business as usual, en quelque sorte... Quant à la banalisation des horaires de travail, la DG botte en touche, comme la SG de Bercy avant elle. Pourtant, entre le couvre-feu et les impératifs familiaux ou autres, il n'est pas toujours possible de respecter les horaires de travail...

Quant à la procédure d'auto-isolement en cas de Covid, si rien n'a été diffusé auprès des agent·es, il est possible de faire remonter les difficultés qui pourraient survenir avec ameli.fr pour examen du CSRH.

### **Stagiaires**

L'ENCCRF effectuerait bien un suivi auprès de l'ensemble des collègues stagiaires.

Pour la DG, le plus gros problème à ce stade concerne les stages, qui doivent commencer en avril. La question se pose d'ailleurs pour celui de l'été : résidence d'affectation comme l'an dernier, ou lieu qui avait été choisi initialement ? Avec des aménagements selon les situations ? Et comment vont s'effectuer les affectations ?

La DG reconnaît qu'avec la situation sanitaire le pilotage se fait à vue... **Attention toutefois de bien anticiper les questions vues précédemment si on veut éviter le crash !**

### **Contrôles de jauge : « Ça ne me paraît pas choquant »**

Souvenez-vous, les cours à Montpellier sur les pouvoirs, les habilitations... Et même les grands principes du droit (pour beaucoup d'entre nous avec M. Portal. Et maintenant, oubliez tout ça. Bienvenue dans la DGCCRF d'aujourd'hui.

Tout en reconnaissant qu'on n'était « *pas strictement dans nos compétences* », la Directrice Générale a passé un long moment à justifier les contrôles de jauge :

- Car ça permet de montrer l'utilité de la DGCCRF (**nos missions habituelles ne suffisent apparemment pas...**).
- Au nom de notre mission économique, puisque avec des règles plus strictes pour les commerces, un plus grand nombre resteront ouverts.
- Au nom de la solidarité entre administrations (**attention, ça manque de personnels dans les écoles et les centres pénitentiaires. Et tiens, au fait... qui est solidaire avec la DGCCRF ?**)
- Parce que c'est Bruno Le Maire lui-même qui a pensé à nous pour ces contrôles, il tient à ce que cela soit fait (lui qui refuse de recevoir les syndicats de la DGCCRF depuis des mois, il a dû soudainement se souvenir l'existence de notre administration à laquelle, tous les ans, il supprime des emplois).
- Au nom du sens du service public des agent·es. **Ce qui a fortiori, revient à dire que celles et ceux qui s'interrogent sur la légalité des contrôles menés par des personnes non habilitées sont des jeanfou...**

Juridiquement, c'est plus subtil : pour la Directrice Générale, les habilitations sont un « faux problème » qui ne concerne que la partie pénale. Pour les mesures administratives, il est possible à tout·e agent·e de l'Etat de faire un rapport, tant que c'est bien le-la Préfet·e qui signe il n'y aurait donc aucun problème...

Pourtant, ici ou là des Préfet·es cherchent bien à tout laisser à la charge des collègues CCRF (ça leur évite de prendre leurs responsabilités, et puis, après tout, c'est bien les collègues qui se tapent tout le boulot de A à Z sauf la signature, alors un peu plus...).

Argument massue : il faudrait mieux ne pas avoir d'habilitation que le contraire, puisque alors il faudrait bien effectuer ces contrôles tout le temps ! Là, à Solidaires, on n'a pas trouvé d'argument à opposer, parce que...

Bien sûr, la DG a pris quelques précautions oratoires. Ainsi, il est recommandé de cumuler les contrôles de jauge avec d'autres contrôles (mais ce n'est pas ce qui est demandé dans bien des endroits). La DG refuse de toute façon de diffuser des consignes nationales, renvoyant aux directions locales, en fonction des besoins locaux. Tout juste a-t-on eu confirmation que les astreintes étaient payées par la DGCCRF elle-même, donc qu'il n'y avait aucune raison pour que les directions locales refusent d'appliquer le dispositif (**plus difficile à mettre habituellement en œuvre pour effectuer des contrôles CCRF le week-end**).

Pour conclure, le Ministre tient à la réalisation des contrôles de jauges, et à la DG il y en qui tiennent à leur carrière...

### **PNE : RAS**

**Solidaires** avait demandé une suspension du PNE 2021, les arguments ne manquant pas : situation économique et sanitaire, objectifs clairement surévalués dans certaines directions, conséquences des alertes et notamment celle relative au sésame, contrôles Covid et désormais contrôles massifs de jauges dans les commerces...

La Directrice Générale a une nouvelle fois refusé, mettant en avant que le plan de continuité d'activité (PCA) n'est pas activé, mais a donné un petit conseil : n'oubliez pas de saisir vos données d'enquêtes dans SORA, ça permettra de comprendre pourquoi telle ou telle TN a pris du retard et, promis juré, la DG en tiendra compte dans la tenue des engagements !

**Solidaires** a insisté sur les conditions de travail dans les directions, sur la pression sur les objectifs qu'il peut (souvent) y avoir... **Peine perdue, la DG est sourde à tous nos arguments.**

### **Mutualisations et interdépartementalité**

En préalable, **Solidaires** avait exigé l'arrêt immédiat de toutes les démarches en cours sur l'interdépartementalité et les mutualisations, en citant expressément l'Occitanie.

Comment dire... ça ne s'est pas très bien passé. La DG nous a fait un festival de bonnes excuses :

- Aucune décision n'est prise à l'heure actuelle, il faut que ce soit expliqué et discuté localement (la pédagogie, ça passe à toutes les sauces). Seuls projets reconnus : Sarthe/Mayenne, Aube/Haute-Marne et 45-18-36 (**conseil malin : évitez les contrôles à La Châtre si vous habitez Pithiviers**).  
Et quand **Solidaires** fait état de discussions en catimini, mais fort concrètes, dans certaines régions, la DG répond qu'on ne peut pas présenter un dossier vide aux agent-es ! Donc tout va bien dans le meilleur des mondes !
- Il ne faut pas dire que la DGCCRF a transféré des effectifs des DDI vers les DIRECCTE, parce que ça fait le jeu du Ministère de l'Intérieur, et puis ce n'est plus vrai ces dernières années. Et d'abord l'interdépartementalité n'est pas un palliatif aux baisses d'effectifs (**si, si : cela a bien été dit comme ça !**)
- Mutualiser c'est la seule solution pour les petits départements, parce que les collègues ne sont pas assez, et qu'il y a des compétences rares difficiles à acquérir. **Tant pis si les mutualisations portent sur toutes les missions, et pas les plus rares...**
- La mutualisation ça marche en Sarthe / Mayenne ! (**attention, n'allez pas dire le contraire même si vous y travaillez, ce n'est vraiment pas bien vu !**).
- Face à l'interministérialité, des équipes plus larges ça fait une communauté de travail CCRF plus importante, c'est ça que veut éviter le Ministère de l'Intérieur...

Bref, si ces arguments ont réussi à vous convaincre, dites-le nous... Parce qu'à **Solidaires**, on reste franchement (très) sceptique !

Au final, la Directrice Générale est d'accord pour discuter au niveau national des « modalités » de mise en place de l'interdépartementalité ! Mais attention : la directrice générale ne discute que ce sur quoi elle peut (ou veut bien) agir.

A **Solidaires**, nous avons pourtant quelques contre-exemples de domaines relevant de sa compétence pour lesquels elle n'agit pas : baisse du PNE, qualité des enquêtes programmées, respect du droit et des compétences des personnels CCRF...

### **Questions diverses**

**SCL** : a attiré l'attention de la DG sur les nouvelles suppressions d'emplois (-7 cette année, -5 l'année dernière, et d'autres encore les années précédentes). Pour Solidaires, la DGCCRF a besoin d'un fort, pour la réalisation des enquêtes.

**Protocole télétravail** : sa mise en place en administration centrale n'est pas prévue avant la sortie de la crise sanitaire, pour l'instant c'est le mode « travail à distance » qui est en vigueur.

**France Service** : l'expérimentation commencée il y a un an continue, avec une dizaine ou quinzaine d'expérimentations, mais concrètement le nombre d'appels reste limité dans les

structures France Service (pour rappel, on ne dit plus Maison France Service, le signe ça donnait MFS et quand le dit vite ça fait moyennement crédible).

**RéponseConso** : la fiche de poste a été réactivée, notamment pour que la DG ait une vision des vacances de poste qui en résulteront, avant établissement et exploitation du tableau de mutation. La DG a rappelé que les collègues qui postulent à RéponseConso peuvent s'inscrire également au tableau, avec radiation du tableau dans le cas où ils-elles seraient retenus.

**Transfert vers la Douane des contrôles à l'importation** : ce transfert s'opérera à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour Le Havre et Marseille. La situation de Roissy ne serait pas étudiée avant l'année prochaine. Concrètement :

- Les modalités pratiques restent à déterminer. Il faut à la fois former les douanier-es (formation de formateurs et formatrices), et voir ce qu'on récupère comme information suite aux contrôles de la Douane pour faire les contrôles sur le marché intérieur.
- Pour l'implantation du Havre, son avenir est pour le moins incertain, même si la DG répète qu'il n'y a pas de conséquence à court terme (enfin, plus d'affectation ou de mutation) et que les collègues du Havre restent sur place cette année... et qu'à l'avenir on trouvera des solutions avec les agent-es !

**IFDD des agent-es en provenance des pôles 3<sup>E</sup>** : ces collègues ne sont pas éligibles aux IFDD car étant en PNA leur régime indemnitaire reste celui de la DGE.

**Bilan des demandes de rupture conventionnelle :**

- En 2020, 13 demandes, avec acceptation pour 3 d'entre elles, à savoir 2A et 1C.
- En 2021, 2 nouvelles demandes en cours d'instruction, et une demande de renseignements.

Un projet d'instruction est à la signature à la sous-direction 2... En espérant que ça soit plus vite diffusé que celle sur les forfaits mobilités durables !

**Une prochaine réunion est prévue le 4 mars, après les congés scolaires de la zone C. Après tant de bienveillance, on a presque hâte d'y être....**

**La DGCCRF en 2021, c'est un peu comme le Titanic : machines avant toute vers les icebergs ! Sauf que lorsque le Titanic a coulé, le capitaine n'avait pas négocié une place en canot de sauvetage Première classe...**